

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents :**

Nombre de votants :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre Novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du foyer d'activités, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2021

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, BARROUILLET Benjamin, MARTIN Maritxu

Absents ayant donné procuration : Maylis MIRAMONT ayant donné procuration à Maritxu MARTIN, Jean-Michel DOURTHE ayant donné procuration à Marie-Christine CAZENAVE

Excusés : Patrick BENETEAU

Secrétaire : Madame Sandrine CASINI

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant création d'un emploi temporaire pour le remplacement d'un fonctionnaire en temps partiel thérapeutique
- 2) Délibération portant création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 3) Délibération portant décisions modificatives
- 4) Délibération portant attribution d'une subvention communale pour une association
- 5) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 Octobre 2021

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20211124_01DEL : Délibération portant création d'un emploi temporaire pour le remplacement d'un fonctionnaire en temps partiel thérapeutique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial, catégorie hiérarchique C, pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire, autorisé à exercer ses fonctions en temps partiel thérapeutique jusqu'au 31 Janvier 2022.

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 Décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE** à l'unanimité :

-De créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 28h/semaine d'adjoint administratif territorial, catégorie hiérarchique C, pour le remplacement d'un fonctionnaire autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel thérapeutique,

-Que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'adjoint administratif territorial en charge de la comptabilité et de l'urbanisme,

-Que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur l'indice brut 356, indice majoré 340, correspondant au 3^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,

-Que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984, dans la limite du temps partiel thérapeutique du fonctionnaire, soit jusqu'au 31 Janvier 2022,

-Que l'agent recruté pourra prétendre au régime indemnitaire des agents communaux (groupe de fonction C3) et qu'il sera autorisé à faire des heures complémentaires et supplémentaires selon les besoins du service,

-Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,

-Que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Délibération n°20211124_02DEL : Délibération portant création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge de travail dans le service technique, il convient de renforcer les effectifs, et de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet.

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la déclaration de vacance d'emploi en date du 25 Octobre 2021,

VU le courrier adressé au Centre Hospitalier de Mont de Marsan en date du 05 Novembre 2021 sollicitant l'intégration directe de l'agent au 15 Décembre 2021,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

•**DÉCIDE DE CRÉER** un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 15 Décembre 2021,

•**DIT** que cet agent sera chargé de l'entretien des bâtiments communaux en principal et de l'entretien des espaces publics,

•**DIT** que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celle fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

- **DIT** que l'agent recruté pourra prétendre au régime indemnitaire des agents communaux (groupe de fonction C3) et qu'il sera autorisé à faire des heures complémentaires et supplémentaires selon les besoins du service,
- **DÉCIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'intégration de cet agent,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération n°20211124_03DEL : Délibération portant décisions modificatives

Objets : DM n°3 Investissement Opération 9008

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2117 (21) - 9008 : Bois et forêts	3 400,00		
2128 (21) - 9001 : Autres agencements et a	-3 400,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Objets : DM n°4 Fonctionnement Chapitre 012

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411 (012) : Personnel titulaire	44 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	44 000,00
	44 000,00		44 000,00
Total Dépenses	44 000,00	Total Recettes	44 000,00

Délibération n°20211124_04DEL : Délibération portant attribution d'une subvention communale pour une association

Par délibération en date du 12 Mai 2021, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a procédé à l'attribution de subventions aux associations qui en avaient fait la demande.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BARROUILLET Cédric en charge de la commission « *Vie associative* » pour présenter la demande de l'association « Club Espoir et Amitié ».

Monsieur BARROUILLET Cédric propose à l'assemblée d'attribuer 500 € au Club Espoir et Amitié.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association « Club Espoir et Amitié » pour un montant de 500 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 – chapitre 65 – article 6574

Délibération n°2021124_05DEL : Délibération portant achat d'une cuisine pour un logement communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur BERNEDE et Madame SENTUCQ, locataires du logement situé « 67 Rue de la Chalosse » vont partir courant Décembre. En entrant dans ce logement, ils ont racheté aux anciens locataires une cuisine comprenant :

-Un évier et des meubles de rangement

Monsieur le Maire dit que ces achats constituent des biens meubles qui resteront attachés à l'habitation et qu'il convient donc de les racheter aux locataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **DIT** que l'annulation du loyer du mois de Novembre d'un montant de 580€ compensera et remboursera le rachat de la cuisine.
- **DIT** que cette annulation sera imputée à l'article 752 chapitre 75 du budget principal 2021 de la Commune.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission projet médical : Monsieur Didier LARTIGUE explique que Gascogne Architecture a été sollicité pour étudier un plan d'aménagement et un chiffrage de la maison située « Rue de la Chalosse » pour permettre l'accueil de la psychologue et du podologue.

Il dit par ailleurs que le premier COPIL aura lieu demain au Conseil Départemental concernant le projet Autisme. A cette occasion sera présenté le projet porté par la Commune, d'accueil de jour médicalisé en partenariat avec AFG Autisme. Il précise que le Conseil Départemental attendait plutôt une maison de répit. Madame Sandrine CASINI souhaite évoquer la difficulté à appréhender ce dossier dans sa complexité et souhaite évoquer l'investissement éventuel de la Commune sur un domaine en dehors de ses compétences. Monsieur Didier LARTIGUE donne le détail du fonctionnement de cet accueil de jour avec une autonomie pour 12 jeunes à accueillir. Il précise que l'investissement reste à travailler en collaboration avec AFG Autisme. Madame Marie LATASTE pose la question de l'implication des associations de la commune sur cette structure. Monsieur Cédric BARROUILLET dit que l'adhésion des associations n'est pas forte au regard de la difficulté de la prise en charge de ces jeunes. Monsieur Didier LARTIGUE met l'accent de la collaboration avec les associations qui pourraient surtout mettre à disposition du matériel ou des locaux. Monsieur Pierre SALLES alerte sur la difficulté pour des personnes bénévoles sur la prise en charge ponctuelle de jeunes autistes. Madame Maritchu MARTIN précise que cette construction ne pourrait se faire que grâce aux professionnels. Madame Marie-Hélène DELARUE se pose la question sur la proportion entre bénévoles et professionnels. Madame Élodie DUDON précise que ce projet est viable déjà sans bénévole.

Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT dit qu'il a sollicité les généralistes de Haut-Mauco pour savoir si une permanence pourrait être tenue sur Saint-Perdon. Il rappelle l'importance d'aboutir sur ce sujet durant la mandature.

Commission travaux : Monsieur Didier LARTIGUE explique les investigations menées sur la sono de l'Eglise qui ne donne pas satisfaction. Une visite d'un technicien de La Scène conduira l'établissement d'un devis pour le changement des micros et l'installation de deux enceintes au fond de l'Eglise et d'un ampli. Il a soumis ces devis à la Paroisse pour une éventuelle prise en charge pour tout ou partie.

Monsieur Jean-Paul DARSAULT demande la mise en place de projecteurs sur le tableau restauré. Monsieur Didier LARTIGUE précise que l'un des projecteurs sera déplacé.

D'autre part, Monsieur Philippe CABANNES explique que les travaux de la Mairie ont commencé. La moquette de l'étage a été enlevée. Un ré-agrèage est nécessaire avant la pose du parquet flottant. Monsieur Didier LARTIGUE dit que la salle sera équipée d'une vidéo projecteur et d'un écran escamotable (en attente de devis).

Monsieur Philippe CABANNES donne le détail de l'état des lieux fait avec les services de l'Agglomération sur les voies communales pour la programmation du curage des fossés. Elodie DUDON demande à M. le Maire à ce qu'un référent du conseil soit averti systématiquement avant intervention sur la commune.

Commission vie associative : Monsieur Cédric BARROUILLET précise qu'il a assisté à certaines assemblées générales notamment :

- Celle du Badminton qui fêtera ces 20 ans.
- Celle de la Pelote Basque : actualisé autour des Vices Championnes des Landes. Ils ont perdu des subventions de Groupama et du Conseil Départemental (du fait de la disparition de l'école des jeunes).

Monsieur Cédric BARROUILLET donne le détail des journées consacrées au Téléthon. Il soulève la difficulté d'organiser les activités notamment avec les enfants au regard de la situation sanitaire qui s'aggrave. Des décisions devront être prises avant. Monsieur le Maire n'a aucun arrêté concernant les manifestations. Il précise que Mme la Préfète prendra position suite au conseil de sécurité d'aujourd'hui.

Concernant les lotos, les associations ne savent pas encore si les lotos commenceront début décembre. Un décalage pourrait être fait en début d'année 2022.

Commission Finances : Madame Élodie DUDON souhaite parler des projections financières sur le mandat. La projection a permis de mettre en avant les différents projets : salle polyvalente, maison médicale, aménagement paysager dont celui du Caloy. La projection macro a permis de démontrer que le recours à l'emprunt sera nécessaire pour la réalisation du gros projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Cet emprunt conduit à un endettement fort. La Commission a choisi d'être prudent et de garder de l'autofinancement et de reporter ces travaux pour 2028.

Des propositions ont été faites : pas de construction de nouveaux bâtiments et s'orienter plutôt vers la valorisation du patrimoine bâti existant, travail sur la toiture de la salle polyvalente à financer dans le cadre d'un projet photovoltaïque.

Monsieur le Maire précise que l'étude du projet photovoltaïque sera à mener dans la perspective de la réhabilitation générale du bâtiment. Madame Élodie DUDON souhaiterait malgré tout que les élus commencent à travailler sur le sujet en interne. Monsieur Pierre SALLES rappelle que ce projet faisait partie du programme de l'équipe et dit qu'il serait important de commencer et d'expliquer ce choix à la population.

Commission Education : Madame Élodie DUDON dit que la Commission devra travailler sur la mise en place d'un pack Jeunes au profit des adolescents du village. Celui-ci recenserait des informations voire certaines aides financières.

Commission Culture : Madame Marie-Hélène DELARUE rappelle les deux dernières rencontres :

- Celle de la présentation du tableau de Saint-Perdou à l'Église
- Celle sur le musée Wlérick au Foyer d'Activités.

Madame Marie-Hélène DELARUE présente les prochaines programmations :

- Sur le mois de décembre, une exposition sur des casses-têtes sera disponible à la Médiathèque.
- Au mois de Janvier devrait être organisée la nuit de la lecture.
- Les prochaines rencontres de St-Perdon auront comme sujet les récentes découvertes à Saint-Orens.

Monsieur Jean-Paul DARSAULT complète l'information, avec au mois de mai prochain, une nouvelle pièce de théâtre. Pour le Téléthon, un film sera projeté avec une possibilité de report.

Commission Marché mensuel : Madame Sandrine CASINI revient sur le précédent marché. Madame Marie Hélène DELARUE précise les nouveaux stands : une productrice d'œufs bio du Leuy, du vin chaud, de l'axoa et un stand au profit du Téléthon.

Le marché de Noël aura lieu le Dimanche 19 Décembre 2021 sur la place des commerces. Des barnums seront mis à la disposition des exposants. Monsieur Pierre SALLES propose l'idée de guirlandes au niveau des barnums.

Commission Communication : Monsieur Pierre SALLES dit que la page Facebook a dépassé les 600 inscrits. Il précise que l'affiche du Téléthon est prête et pourra être distribuée avec le flyer du marché et celui de la braderie sociale. Il demande si les vœux seront bien organisés. Monsieur le Maire dit qu'ils auront lieu le samedi 8 janvier.

Le prochain flash info sera fait pour le mois de Janvier.

Commission Environnement : Madame Élodie DUDON explique que l'arrivée de Margaux sur le poste de service civique est retardée. Elle précise qu'un gros travail a été fait pour la signalétique le long du ruisseau du Goua qui ne sera pas perdu.

CCAS : Madame Marie-Christine demande si le chauffage peut être mis en route sur la maison Bourlon pour la braderie sociale du samedi matin. Un diagnostic devra être fait préalablement.

Elle dit que le repas du CCAS n'a que 46 inscriptions pour le moment. Malgré la faiblesse du nombre des inscriptions le repas sera maintenu. En cas de contre temps une distribution des repas pourra être organisée pour les inscrits.

INFORMATIONS DIVERSES

Mont-de-Marsan Agglomération : Madame Sandrine CASINI donne le compte rendu du dernier conseil communautaire du 15 novembre 2021. Elle explique avec Monsieur le Maire les positions respectives lors des décisions de cette séance. Monsieur le Maire souligne le manque de confiance en l'exécutif de la part de bon nombre de délégués.

Atelier de concertation Plan Climat : Monsieur le Maire rappelle que Mont de Marsan Agglomération propose à l'ensemble des élus communaux et communautaire un atelier de concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le Lundi 06 Décembre 2021 de 18h à 20h30 à l'Auberge Landaise.

Construction des logements sociaux : Monsieur Philippe CABANNES annonce que les logements sociaux devraient être livrés fin janvier. Madame Élodie DUDON demande si la problématique du talus est résolue. Monsieur Philippe CABANNES dit que selon l'architecte et le chargé de travaux ce problème est résolu. Lors de la réunion de chantier, il a évoqué les dommages causés sur les trottoirs avec les engins de chantier.

Lotissement des Champs du Gnay : Monsieur Philippe CABANNES dit qu'il était présent à la réunion de réception des travaux d'eau potable et d'assainissement. Une problématique a été soulevée sur la pompe de relevage qui jouxte une habitation et qui est un peu bruyante. Les enrobés ne seront pas mis en place avant 2022.

Cimetière : Monsieur Philippe CABANNES explique que certaines allées nouvellement réalisées devront être taillées du fait de l'ouverture de certains caveaux imposée par l'arrière.

Sécurité : Monsieur Patrick BEEWSAERT dit que tous les poteaux incendie ont été vérifiés et répertoriés sur le territoire.

Fermeture de l'Ecole : Madame Sabine DALLEAU explique que suite à la fermeture de l'Ecole pour raison sanitaire, l'Association des Petits Lutins a décidé de reporter le vide-grenier à une date ultérieure.

Conseil d'Ecole : Madame Élodie DUDON donne le compte-rendu du dernier conseil d'Ecole où des explications ont dû être données aux nouveaux parents notamment sur la sécurité des abords de l'Ecole. Elle dit qu'une ouverture sera faite en régie sur l'Ecole en bois pour offrir une deuxième ouverture d'évacuation d'urgence.

Kiosque à Pizzas : Monsieur FAURE, propose l'installation d'un libre-service pizza sur la place des commerces. Il s'agit de pizzas faites mains et artisanales. Il précise que le concept ne s'adresse pas aux mêmes personnes que ceux qui vont dans les commerces. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer lors d'un prochain conseil municipal la location du domaine public. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'installation.

Chemin des randonnées : Monsieur Cédric BARROUILLET dit qu'il n'a plus de nouvelles de Mont-de-Marsan concernant les projets d'itinéraires de randonnées.

Formation : Madame Sandrine CASINI informe sur une formation l'institut Koncilio pour une journée d'échanges sur un premier bilan de la mandature.

Concert : Monsieur le Maire souligne qu'un administré de la commune souhaite réaliser un concert d'été à la Chapelle Saint-Orens.

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
DARRIEUTORT Jean-Louis, Maire	
CASINI Sandrine	
LARTIGUE Didier	
DUDON Élodie	
CABANNES Philippe	
CAZENAVE Marie-Christine	
DARSAUT Jean-Paul	
LATASTE Marie	
BEEUWSAERT Patrick	
DALLEAU Sabine	
BARROUILLET Cédric	
DELARUE Marie-Hélène	
SALLES Pierre	
BOULAND Geneviève	
BARROUILLET Benjamin	
MARTIN Maritxu	
BENETEAU Patrick	
MIRAMON Maylis	
DOURTHE Jean-Michel	